

# Procès Verbal du Conseil Municipal

## Séance du 09 janvier 2025

L'An deux mille vingt cinq,  
le 09 janvier à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 05 janvier 2025 par voie électronique.

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Absent :

Néant

Sur 11 membres, 11 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.  
Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est approuvé. 11 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

**Approbation du rapport de la CLECT du 12 décembre 2024 :**

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 12 décembre 2024 au cours de laquelle les transferts suivants ont été examinés : transfert à la commune de Rosières de la compétence « Lectures publiques » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et transfert à la Communauté d'agglomération de la cuisine centrale de la Commune du Puy en Velay est proposé pour avis au conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 12 décembre 2024

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

### **Effacement de créance :**

Suite à la liquidation judiciaire de TDF Voyages, le conseil municipal enregistre l'effacement de la dette de 1539,20 € de cette société.

#### Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10 (Patrick ARNOUX, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	1 (Armelle BESSE)

### **Attribution d'un logement communal :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Ludivine Dieudonné le logement situé au premier niveau de l'ancien couvent, à partir du 15 février 2025. Le loyer sera de 250 €/mois auquel il faudra ajouter 20 €/mois de charges (charges communes et ordures ménagères) et 30 €/mois de chauffage. La régularisation du coût du chauffage sera faite en fin d'année en fonction du nombre de kwh consommés. Une caution correspondante à un mois de loyer sera demandée

#### Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

### **Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective :**

Le conseil Municipal valide la demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une étude concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

#### Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

### **Autorisation de signature d'une convention assistante retraite avec le Centre de gestion:**

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Loire pour que ce dernier puisse assister la commune pour l'élaboration du dossier de retraite d'un agent si le cas se présente.

#### Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

### **Exploitation du complexe touristique :**

Le conseil municipal devait se prononcer sur l'exploitation du complexe touristique par un prestataire privé. Le conseil Municipal décide à bulletin secret de ne pas confier l'exploitation du complexe touristique par un prestataire privé et ainsi de poursuivre le mode de gestion communal actuel.

#### Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
4	6	1